



Circulaire

« Commission administrative nationale
des 15 et 16 janvier 2019 »

Motion adoptée par la CA nationale

Motion d'actualité

Une situation sociale marquée par le refus des « fins de mois difficiles »

La situation sociale est marquée par des mouvements de protestation et des mobilisations de toute nature contre l'accroissement des inégalités et les phénomènes de paupérisation qui tirent leurs ressorts des différentes politiques libérales menées depuis un quart de siècle.

L'élection d'Emmanuel Macron sur un projet d'accélération de démantèlement du modèle social français hérité de la Libération et le déploiement brutal et rapide d'une politique aggravant les inégalités sociales et de revenus (suppression de l'ISF, affaiblissements des mécanismes de redistribution des richesses, politique d'austérité bloquant les salaires dans le secteur public, remise en cause des services publics, etc...) ont produit différentes formes d'expressions sociales de rejet de celles-ci.

Citons pour l'exemple les trois journées de grèves dans la fonction publique en 2017-2018 auxquels le SNASUB-FSU a appelé, et une part de ce que le mouvement des « gilets jaunes » exprime dans des formes d'action en dehors des lieux de travail (sur le temps libre et donc sans perte de salaire) contre l'injustice fiscale et la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions de vie. La mise sur le devant du débat public de ces questions de manière permanente depuis deux mois maintenant fragilise le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique.

Dans ce contexte, notre syndicalisme doit avancer des revendications immédiates et d'urgence pour le pouvoir d'achat des salariés, pour défendre et améliorer les conditions de travail et les services publics ; et les articuler avec des revendications de long terme et mettre en débat avec les personnels des propositions d'action pour faire grandir les mobilisations pour les imposer.

La réponse gouvernementale, qu'elle soit de nature répressive ou méprisante, est jusqu'ici de rester délibérément sourde aux revendications et aspirations et de maintenir le cap de sa politique. Ce faisant, elle aggrave autant les colères que les éléments de désespérance et de ressentiment. Le SNASUB-FSU réaffirme son exigence de justice sociale, d'égalité et de solidarité. Ras-le-bol des fins de mois difficiles, des suppressions d'emplois, des carrières bloquées et des conditions de travail dégradées !

Pour le SNASUB-FSU, cette situation sociale souligne donc combien il est nécessaire de développer un plan d'action syndicale permettant de porter les revendications en matière de défense du pouvoir d'achat, des carrières, des retraites, des emplois dans tous les métiers de la fonction publique, s'adressant à l'ensemble des agent.es publics.

Il nous faut œuvrer aux mobilisations et à leurs convergences, pour imposer une plus juste répartition des richesses (pour une réforme fiscale ambitieuse – le retour de l'ISF par exemple – et contre la fraude fiscale, entre autres) pour répondre aux besoins sociaux par des politiques publiques permettant l'accès aux droits pour toutes et tous.

Le SNASUB-FSU dénonce la politique de répression qu'adopte le gouvernement, notamment les pratiques d'arrestations préventives de militant-es, ou les choix politiques de maintien de l'ordre qui aboutissent par exemple à traiter violemment les mobilisations lycéennes. Pour le SNASUB-FSU, cette situation appelle une réaction unitaire du mouvement syndical et, plus largement, de toutes les organisations attachées aux droits démocratiques.

Le SNASUB-FSU soutient tous les personnels qui sont inquiétés pour avoir manifesté leur solidarité ou leur contribution aux mobilisations.

Un budget 2019 dangereux !

Le budget 2019 a été adopté par l'Assemblée nationale sans que celui-ci ne connaisse d'amendements substantiels par rapport aux arbitrages arrêtés à l'automne par le gouvernement, c'est-à-dire avant le mouvement des « gilets jaunes ». Et l'austérité touchant les budgets dits sociaux reste son seul cap.

Concernant les rémunérations dans la fonction publique, le gouvernement poursuit la politique de gel de la valeur du point d'indice entraînant à nouveau un processus de dévalorisation des carrières. Après avoir gelé pendant un an la mise en œuvre des mesures indiciaires de PPCR, celle-ci reprend à compter du 1^{er} janvier 2019. Le SNASUB-FSU avait indiqué que celles-ci devaient se combiner avec un plan ambitieux de revalorisation de la valeur du point d'indice pour rattraper le pouvoir d'achat perdu du fait de l'inflation.

Cette revendication, articulée avec l'exigence de requalification des emplois des trois filières (AENES, bibliothèques, ITRF - et de promotions concomitantes des personnels) et de perspectives d'avancements (de grade et d'échelon) plus rapides doit nous permettre d'imposer de bien meilleures rémunérations pour les collègues. Cela est au cœur de notre activité syndicale de la période.

Sur le front de l'emploi public, le budget 2019 entérine une nouvelle vague de suppressions de postes qui s'inscrit dans la promesse présidentielle de supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires dont 50 000 pour la fonction publique de l'Etat.

Dans l'éducation nationale, les services académiques, ceux de l'administration centrale et les EPLE sont sommés de « rendre » 400 emplois pour la rentrée 2019 dans un contexte où la multiplication des tâches et les réorganisations administratives en conséquence des réformes décidées par le ministère pèsent fortement sur les conditions de travail.

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'une fois encore les personnels seront soumis à de nouvelles pressions, à des dégradations de leurs conditions de travail et que le sens même de leur métier soit une fois encore remis en cause par l'affaiblissement du service public et l'empêchement de renforcer sa qualité. Ces suppressions affecteront les emplois des budgets opérationnels de programme 141 « second degré » et 214 « soutien à la politique de l'éducation nationale ».

Pour l'enseignement supérieur, le BOP 150, la crise budgétaire inhérente à l'autonomie budgétaire héritée de la logique de la LRU, connaît une insuffisance chronique notamment en ne finançant pas les déroulements des carrières des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche (le « glissement vieillissement technicité » 2019 n'est pas financé). S'ajoutent aux problèmes budgétaires récurrents, des choix ministériels de dédier 123 millions d'euros à la mise en œuvre de la loi ORE - dont une partie a déjà été notifiée en 2018 (augmentation des capacités d'accueil des filières « en tension », examen des dossiers et accompagnement pédagogique, parcours personnalisés...). La contribution « vie étudiante et de campus », réformée l'an passé pour être perçue et gérée par le CNOUS, apparaît dans le budget sous la forme de 7 millions d'euros qui sont retranchés de la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers. C'est de ce contexte budgétaire qu'interviennent les annonces scandaleuses concernant la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

Action publique 2022 : le gouvernement déterminé à casser le modèle de fonction publique « à la française ».

En combinant sa politique d'austérité et de suppressions d'emplois publics avec la volonté agressive de remettre en cause le statut général de la fonction publique, le gouvernement poursuit son offensive contre tous les agents publics ; et notamment en facilitant le recours à l'emploi contractuel le mettant ainsi en concurrence avec l'emploi titulaire, en vidant les CAP de leurs rôles et compétences actuelles pour les réduire à de simples instances d'appel, en avançant la perspective d'une rémunération appuyée sur un indemnitaire au mérite (conçu comme « collectif » car posé à l'échelon du service) et affaiblissant la rémunération indiciaire.

Le SNASUB-FSU réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers ; il combattra le projet de loi qui doit voir le jour dans les mois à venir. D'ici là, il poursuit l'information des personnels et porte la nécessité d'une perspective d'une mobilisation unitaire pour faire échec au gouvernement et gagner l'abandon par le gouvernement de sa politique « action publique 2022 » et de sa traduction dans ce futur projet de loi.

Dans sa lettre aux français, E. Macron fixe les limites du « grand débat » qui s'est ouvert hier. Le 2^e axe de réflexion reprend les questionnements qui étaient au cœur de la lettre de cadrage du comité public action 22, qui a abouti aux préconisations de suppressions de missions de service public et de remise en cause des statuts de ses personnels publiés en juillet dernier dans le rapport action publique 2022. Dans la poursuite de son orientation de mépris du dialogue social et des corps intermédiaires, le gouvernement n'a pas invité les organisations syndicales ou les associations, il a construit le « grand débat » comme un outil de légitimation de ses attaques contre la fonction publique et de son orientation politique. Notre organisation syndicale n'y participera donc pas.

Le SNASUB-FSU intervient par tous les moyens dans la période en avançant ses analyses, revendications et réponses syndicales pour renforcer la fonction publique et défendre la situation de ses personnels.

Dans cette situation, gonfler les voiles de notre plan d'action syndicale

Dans une telle situation, le SNASUB-FSU réaffirme la nécessité d'ouvrir des perspectives syndicales pour l'expression du ras-le-bol et de renforcer le travail d'élaboration revendicative avec les personnels.

Sur le front de la bataille pour défendre le pouvoir d'achat de toutes et tous

La paie de janvier sera cette année à nouveau soumise à de nouvelles baisses qui, du fait du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, mais aussi de quelques mesures indiciaires qui devaient intervenir l'an dernier, ne seront pas toujours lisibles pour les personnels : cette année, la cotisation pour pension civile va connaître une nouvelle augmentation telle que prévue par la loi Fillon de 2010 sur les retraites.

Le SNASUB-FSU organise une campagne d'information sur les évolutions de la fiche de paie et met partout en débat avec les personnels la construction d'actions visant à défendre les revendications de revalorisation des carrières, de dégel de la valeur du point d'indice et de requalification des emplois permettant la promotion des personnels qui les occupent pour reconnaître enfin la réalité de leur travail et de leurs missions quotidiennes.

Mener partout la bataille contre les suppressions de postes

Depuis le CTMEN du 19 décembre 2018, la ventilation par académie des 400 suppressions de postes est connue. Leur répartition sur les EPLE ou les services fera l'objet de décisions académiques. La dégradation des conditions de travail sera palpable pour les personnels dans les deux secteurs. En effet, l'affaiblissement des services académiques aboutit à transférer des tâches sur les EPLE, et l'affaiblissement des capacités administratives des EPLE aboutit à fragiliser l'organisation de l'action administrative des services.

Pour le SNASUB-FSU, il y a un enjeu à unifier la réflexion avec les personnels sur les conséquences des suppressions de postes. En ce sens, les interventions dans les CTA et les CTSA doivent être pensées en cohérence avec le souci d'exprimer notre refus des retraits d'emplois en soulignant l'état de fragilité de l'ensemble des services assumant les fonctions administratives et techniques.

Le SNASUB-FSU organise dès maintenant les conditions de la mobilisation des personnels et de l'expression de la défense de leurs emplois, notamment à l'occasion des comités techniques académiques du mois de mars.

Défendre les académies

Aujourd'hui, il n'y a pas encore d'expression forte parmi les personnels marquant le refus des projets de fusion des académies, ils ne sont pas rendus publics dans bon nombre de territoires concernés.

Le SNASUB-FSU maintient sa volonté d'organiser une campagne de votation et d'expression du refus (votations, rassemblements lors des CTA...) des fusions d'académies et des réorganisations de services qui vont en découler. Il y a donc nécessité à travailler la perspective d'organiser notre campagne en tenant compte désormais de la période qui s'ouvre. Les projets des recteurs de régions académiques en matière de réorganisations propres à chaque fusion vont se préciser dans les jours à venir : ils sont remontés au niveau ministériel dans le courant de ce mois de janvier.

L'article 13 du projet de loi « pour une école de la confiance » prévoit de passer par ordonnance pour redéfinir les compétences des recteurs après l'étape « fusion ». Ceci confirme qu'il y a bien dans les cartons ministériels une redéfinition de l'organisation du système éducatif d'ampleur qui dépasse les seuls ajustements des périmètres académiques. Pour le SNASUB-FSU, cette manière de précéder témoigne de la volonté d'éviter le cœur des questions posées par ce « big-bang » dans l'organisation administrative du ministère et fait courir d'une étape de déconcentration supplémentaire.

C'est une offensive technocratique d'inspiration très libérale qui est à l'œuvre.

Combattre l'augmentation des droits d'inscription à l'université

Le Premier Ministre a annoncé mi-novembre la hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiant-es étrangers hors Union Européenne (de 170 à 2770 euros en licence et respectivement de 243 et 380 à 3770 euros en master et en doctorat). Cette décision imposée de manière unilatérale par ce gouvernement, est annoncée au moment du vote du budget dans les universités. Présentée comme une recette nouvelle, elle est accompagnée d'une baisse des dotations.

De nombreuses réactions ont vu le jour dans beaucoup d'universités, organisations syndicales de personnel ou étudiant-es, communautés scientifiques pour s'opposer à ce projet. Toutes dénoncent les conséquences qu'aurait la mise en œuvre de cette mesure, tant sur le principe et ses relents xénophobes que pour les conséquences sur le maintien de certaines formations (master, doctorat) ou en raison de la crainte de l'extension de cette augmentation aux autres étudiants dans un second temps. Le SNASUB-FSU affirme son opposition à cette mesure discriminatoire.

Combattre les expérimentations de regroupements d'universités lancée par la publication de l'ordonnance du 12 décembre 2018

L'article 52 de la loi du 10 août 2018 « pour un Etat au service d'une société de confiance », prévoyait que le gouvernement prenne une ordonnance autorisant sous prétexte d'expérimentation (sur 10 ans !) les universités et les grandes écoles publiques et privées qui le souhaitent d'expérimenter rapprochements, regroupements et fusions.

Cette ordonnance, publiée au JO le 13 décembre dernier, s'inscrit dans l'esprit de cette même loi en ouvrant de multiples voies à déroger au Code de l'éducation. De tels leviers d'expérimentation ouvrent surtout la possibilité pour des directions d'université et pour le gouvernement de refondre structurellement le service public d'enseignement supérieur et de recherche, en cohérence avec l'abandon de l'objectif de 60% d'une classe d'âge à la licence induit par la mise en œuvre de Parcoursup et le déploiement de la loi ORE.

Le SNASUB-FSU, partout, contribue à la bataille contre les regroupements et fusions et apporte son analyse pour élaborer et défendre des revendications unifiantes pour que le service public de l'ESR s'organise autour des principes d'égalité d'accès et du droit pour les étudiants de suivre les formations universitaires qu'ils choisissent.

Défendre les retraites de la fonction publique

Le gouvernement s'apprête à ouvrir le chantier de la réforme des retraites. Les orientations qu'il a choisies risquent d'aboutir à unifier les régimes de retraite, remettant par exemple en cause le calcul des pensions des fonctionnaires sur les 6 derniers mois ou sur les 75% du traitement afférent au dernier indice détenu. Si les conséquences en termes d'allongement de la durée de cotisation ou de réduction des montants des pensions.

Le SNASUB-FSU se mettra en ordre de bataille pour informer largement les personnels pour préparer les nécessaires confrontations et mobilisations pour défendre les dispositions du Code des pensions dont les fondements résident dans le droit à la carrière reconnu à tous les fonctionnaires. Le SNASUB-FSU se prononce contre les projets de régimes par points. Il défendra l'exigence d'une revalorisation des pensions.

Notre plan d'action syndicale doit se développer partout, dans les secteurs, à tous les niveaux !

Pour le SNASUB-FSU, il importe de saisir toutes les occasions pour permettre l'expression du ras-le-bol des personnels et défendre les revendications pour les faire gagner.

Dans l'Education nationale

Pour s'opposer à la réforme du lycée, une journée d'action et de grève est d'ores et déjà posée par des syndicats enseignants du second degré le jeudi 24 janvier. Partout où c'est possible, le SNASUB-FSU se saisit de cette journée pour s'y inscrire en y apportant ses revendications de refus des suppressions de postes et contre les projets de fusions d'académie.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le SNASUB-FSU appelle ses élu-es dans les conseils et ses adhérent-es à se joindre à toute initiative visant à combattre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-es non communautaires, notamment les actions portées par l'intersyndicale du supérieur des 22 et 24 janvier. Il appelle ses élu-es à s'assurer que les décisions de non-application de cette hausse prises dans les conseils des établissements soient réellement suivies d'effet.

Le SNASUB-FSU se prononce pour que, dans le contexte unitaire le plus large possible, à tous les niveaux, des initiatives de mobilisation des personnels contre les effets de l'ordonnance du 12 décembre 2018 soient mises à l'ordre du jour.

Dans les bibliothèques

Dans de nombreuses bibliothèques, s'affichent des volontés d'extension d'horaires d'ouverture pour répondre à une demande croissante des usagers. Mais avec des budgets qui ne permettent ni une augmentation pérenne des effectifs ni une contrepartie satisfaisante pour les personnels, l'effort reposerait essentiellement sur les agents pour assurer un service public de qualité. Dans d'autres bibliothèques, pour faire face à des budgets en baisse, il s'agit d'augmenter le nombre d'heures de service au public d'agents qui doivent aussi faire face à une augmentation de leurs tâches de signalisation, de valorisation et de conservation des collections. Pour tous, cela ne peut qu'aboutir à une dégradation des conditions de travail et de vie.

Partout, défendre nos statuts et la fonction publique

Le SNASUB-FSU souligne la nécessité à ce que, dans les meilleurs délais possibles, des perspectives d'actions et de grèves s'ouvrent de manière unitaire, le plus largement possible, dans la fonction publique

contre la politique « action publique 2022 » et le projet de loi en préparation. En tout état de cause, le SNASUB-FSU saisit toutes les occasions pour réunir les personnels, les informer et les mobiliser contre toutes les remises en cause du statut général des fonctionnaires, le développement du salaire « au mérite », et pour défendre les CAP.

Après les élections professionnelles, renforcer le SNASUB-FSU, soutenir sa construction à tous les niveaux pour défendre les personnels

Le SNASUB-FSU sort de ses élections professionnelles soutenu dans son orientation originale de construire et développer un syndicalisme inter catégoriel, intersectoriel et inter filière.

La campagne a permis l'engagement au quotidien d'un nationaux grand nombre de syndiqué-es, l'élection de centaines d'élus ce qui permet au SNASUB-FSU de confirmer sa représentativité, le renforcement de ses équipes militantes partout dans les EPLE et les services académiques, les universités, les bibliothèques et les grands établissements nationaux.

Globalement, les résultats de ces élections se traduisent par une stabilité relative du paysage syndical dans nos secteurs.

La CAN du SNASUB-FSU a souligné les effets qu'a eu l'éparpillement de la représentation syndicale des personnels. Si celle-ci ne modifie pas substantiellement les équilibres de représentativité, elle a cependant abouti à affaiblir de manière différenciée les organisations recueillant le plus de suffrages précédemment. C'est notamment le cas pour le SNASUB-FSU.

Dans l'AENES, le SNASUB-FSU confirme sa représentativité et sa place d'organisation pesant significativement pour la représentation des personnels. Il reçoit le message exprimé par la baisse de ses résultats nationaux et dans un certain nombre d'académies. Il se met en ordre de bataille pour renforcer son intervention dans les CAPA et les CAPN et sa défense des personnels.

Dans la filière bibliothèque, le SNASUB-FSU confirme sa position majoritaire sur l'ensemble de la filière. Dans le corps des magasiniers : il obtient 5 sièges sur 7 ; dans le corps des bibliothécaires assistants spécialisés : il obtient 4 sièges sur 6 ; dans le corps des bibliothécaires : il obtient 3 sièges 3 ; dans le corps des conservateurs : il obtient 2 sièges sur 4 avec le plus grand nombre de suffrages ; dans le corps des conservateurs généraux : le SNASUB-FSU n'obtient aucun des deux sièges.

Dans la filière ITRF Le SNASUB-FSU conforte sa position et obtient davantage de suffrages, malgré la perte d'un siège dans une CAPN à 16 voix près, dans un contexte qui a vu le nombre de sièges à pourvoir être réduit par une fusion de grades. Il a déposé un recours compte-tenu des problèmes nombreux de l'application de vote qui ont empêché l'expression des suffrages d'un certain nombre de nos électeurs. Dans les CAP académiques ATRF, le SNASUB-FSU obtient des sièges dans presque toutes les académies où il a présenté des listes.

Le SNASUB-FSU renforce ses positions avec la FSU dans les comités techniques aux niveaux académiques et dans les établissements d'enseignement supérieur. Ceci doit permettre de renforcer nos dynamiques de construction.

Décisions organisationnelles

Développer un plan de construction et de formation à la hauteur des nécessités de la défense des personnels

La CAN du SNASUB-FSU souligne l'importance de mettre en œuvre un plan de développement et de soutien des équipes en difficulté.

Elle mandate le bureau national pour mettre en œuvre un programme de formation syndicale qui permette de répondre à l'ensemble des besoins de notre syndicalisme intercatégoriel, intersectoriel et interfilière. La CAN souligne l'importance qu'il y a à organiser partout dans les sections académiques des stages de formation répondant aux besoins des équipes militantes dans tous les secteurs d'intervention.

Fonctionnement interne du SNASUB-FSU

Compte-tenu des échanges sur la construction de notre politique de trésorerie, la CAN du SNASUB-FSU s'engage à ce que le plus grand soin soit apporté à la saisie des adhésions et des éléments de comptabilité.